RAPPORT ANNUEL 2011

QUALITE ET PRIX DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Commune de Noyelles-sur-Escaut



Code Général des Collectivités Territoriales - Article D 2224-1-2-3 et Annexes V & VI

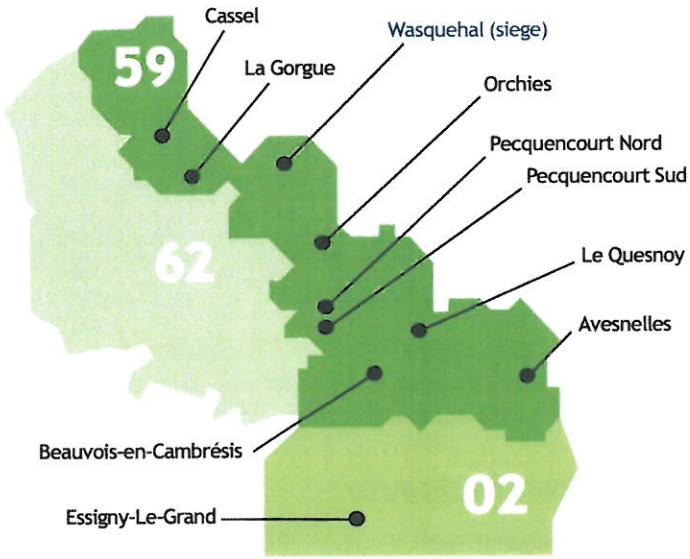
SIDEN SIAN

Noréade
La Régie du SIDEN-SIAN

L'ORGANISATION DES SERVICES

Noréade garantit la construction, l'entretien, l'amélioration constante des **équipements d'eau potable et d'assainissement** de près de **700 communes** adhérentes. Près de 500 professionnels, répartis dans 7 centres d'exploitation, 1 centre de travaux et de maintenance et au siège de Wasquehal, travaillent à fournir une eau de qualité pour plus de **300 000 abonnés.** Ils assurent, sur tout le territoire d'intervention, un service opérationnel de **proximité, 24h/24 et 365 jours/an.**

Les 7 centres d'exploitation sont basés à **Avesnelles, Beauvois-en-Cambrésis, Cassel, La Gorgue, Le Quesnoy, Pecquencourt Sud et Pecquencourt Nord.** Une antenne d'exploitation est située à **Essigny-Le-Grand.** Le Centre de travaux et de maintenance est implanté à **Orchies.**

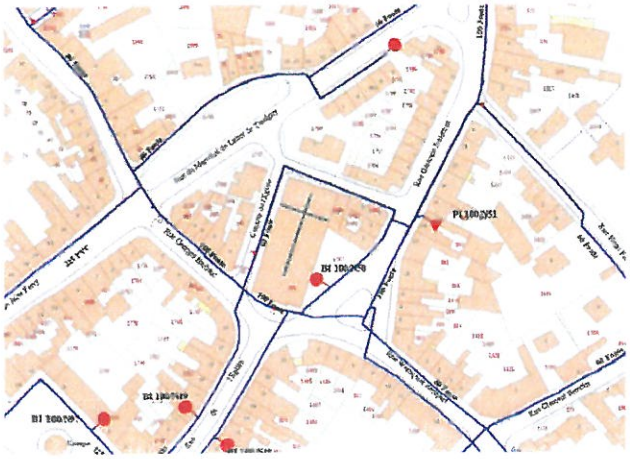


Le siège s'appuie sur des services supports :

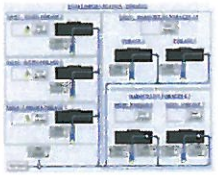
- **Cellule d'assistance technique Eau et Assainissement**
- **Cellule Sécurité, Qualité, Environnement**
- **Pôle gestion des abonnés, finance, comptabilité**
- **Marchés publics**
- **Ressources humaines**
- **Bureau d'études**
- **Contrôle et gestion**
- **Informatique et SIG**
- **Communication**

UNE TECHNICITÉ AU SERVICE DES MÉTIERS

Le **Système d'Informations Géographiques** de Noréade est le résultat de 20 ans de saisies, de levées topographiques par GPS, de mises à jour. Pour aboutir à la précision de cette cartographie, il a fallu placer les conduites au centimètre près, recaler minutieusement le cadastre par rapport aux points topographiques levés sur le terrain. A ce jour, c'est près de 9 000 kilomètres de conduites qui ont été ainsi numérisés.



Noréade a développé dès les années 80 des **outils de télégestion et de supervision** permettant d'améliorer le fonctionnement des réseaux et d'en réduire les coûts d'exploitation et de gestion. La télégestion surveille le réseau 24/24 H et aide en permanence à en contrôler le bon fonctionnement. Elle permet d'établir un diagnostic immédiat et d'agir à distance, réduisant ainsi les temps d'interruption de service.



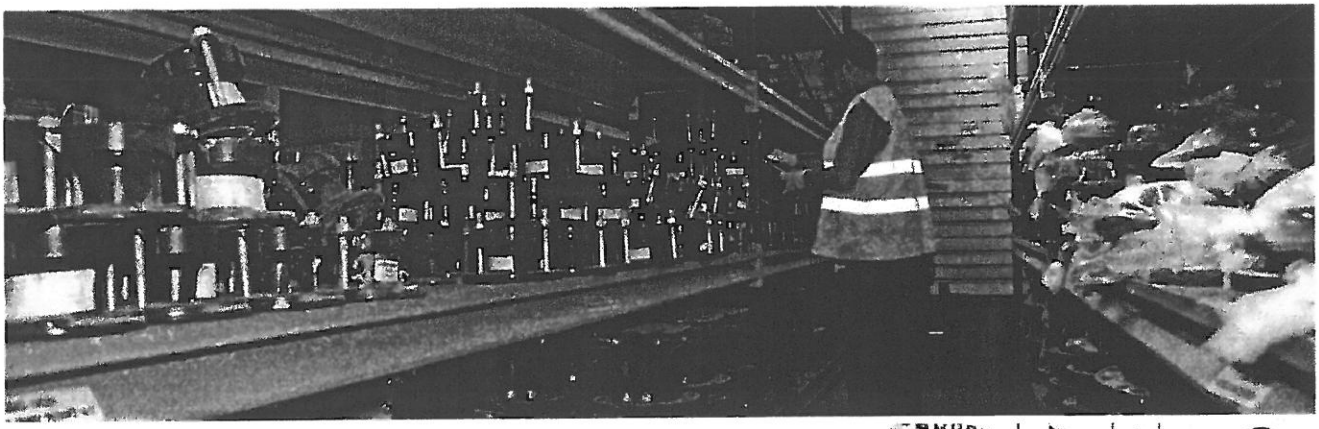
Les compteurs d'eau des abonnés sont équipés d'un système de **radio-relève.** La radio-relève permet notamment de lire les index des compteurs qui sont inaccessibles. Ainsi, il est possible de relever les compteurs sans déranger les abonnés.





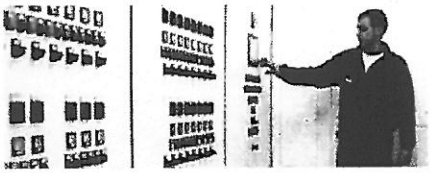
Noréade - 23, avenue de la Marne - BP 101 - 59 443 WASQUEHAL Cedex - Tél. 03.20.66.43.43 - Fax. 03.20.66.44.44 - www.noreade.fr

LES MOYENS MATÉRIELS



Chaque centre dispose :

- → d'un **magasin** avec un stock de pièces et de matériel de rechange pour les opérations de dépannage, d'entretien ou de renouvellement des équipements
- → d'une **flotte de véhicules** de terrain : fourgons, camions-grues, unités mobiles de déshydratation des boues, unités mobiles de recherche de fuites...
- → d'un **matériel adapté aux différents métiers** : compresseurs, groupes électrogènes, pompes, capteurs et corrélateurs acoustiques ...





L'AMÉLIORATION CONTINUE

Noréade s'est engagé dans la mise en place d'un **système de Management Intégré Qualité, Sécurité, Environnement** avec pour objectif l'obtention de la certification selon les normes ISO 9001, ISO 14001 et le référentiel OHSAS 18001. Il s'agit de mettre en œuvre l'organisation et les moyens nécessaires à une **amélioration continue**.

La prévention des accidents et des risques professionnels est intégrée à l'ensemble des métiers de Noréade. En matière de **prévention sécurité**, le document unique sert notamment de base aux programmes de fomation, de remise en conformité des installations et aux achats d'équipements.

La politique **Qualité** de Noréade comprend une procédure de « **gestion de crise** » qui décrit les étapes mises en œuvre en cas de crise. Elle prend également en compte la **satisfaction des abonnés** et fixe des objectifs d'amélioration en terme de service. Chaque activité de Noréade est pilotée par un groupe de travail qui suit son évolution et émet des axes de progrès.

Noréade évalue également les impacts de ses activités sur **l'environnement** et travaille continuellement à les réduire. Cette démarche prend en compte les priorités des collectivités, des riverains, des entreprises prestataires. Elle concerne avant tout la **maîtrise de l'activité de dépollution des eaux usées**, cœur de métier de Noréade. Elle touche aussi à d'autres impacts environnementaux comme le rejet des eaux usées et pluviales, la gestion des déchets et la réduction des nuisances sonores, olfactives et visuelles.



LE SERVICE AUX ABONNÉS

La proximité avec l'abonné

Les 7 centres répartis sur tout le territoire d'intervention de Noréade permettent un **accueil de proximité**. Les abonnés peuvent contacter leur centre par téléphone, par courrier, par mail en se rendant sur le site de Noréade à l'adresse www.noreade.fr Ils peuvent également se rendre sur place :

chaque centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

En dehors de ces heures ainsi que le dimanche et les jours fériés, et en cas de problème, un **service d'astreinte** est à la disposition des abonnés.

Auprès du centre, l'abonné obtient une réponse à sa demande qu'elle soit de nature technique ou administrative.



Une proposition de **rendez-vous** peut être faite si sa demande nécessite le déplacement d'un technicien. Chaque demande est enregistrée informatiquement pour une traçabilité de la relation abonné et une analyse en aval des principaux motifs d'appels. Lors de la relève des compteurs, le **releveur** est en relation directe avec l'abonné et peut lui apporter des conseils, notamment en cas de constat d'une consommation anormale.

Les moyens de paiement

Noréade met à disposition de ses abonnés **différents modes de paiement** de leur facture d'eau, à savoir : le prélèvement automatique, le T.I.P, le chèque, en espèces (mandat compte gratuit à la Poste grâce à une convention mise en place par Noréade).

L'abonné peut aussi, grâce à la **mensualisation**, étaler le paiement de ses factures et équilibrer son budget. Le montant estimé de la facture annuelle est alors divisé en 9 mensualités prélevées à date fixe. La 10ème mensualité est ajustée d'après la relève du compteur. En cas de difficulté financière, l'abonné peut demander un délai de paiement auprès de son centre.

L'écoute de la satisfaction abonnés

Depuis 2010, Noréade met en œuvre annuellement une enquête pour recueillir la **satisfaction de ses abonnés.**

ASSAINISSEMENT : UN PARTENARIAT ACTIF AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Noréade a passé avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie des conventions relatives au raccordement des eaux usées aux réseaux publics d'assainissement et à la réhabilitation des installations d'ANC.

En terme d'assainissement collectif, les engagements de Noréade sont :

- → la sensibilisation, l'incitation au raccordement par une campagne de communication,
- → le reversement aux particuliers des subventions de l'Agence liées aux travaux,
- → les prestations de conseil et de contrôle des travaux de raccordement chez les particuliers.

En 2011, 1750 dossiers ont été finalisés par l'ensemble des centres d'exploitation de Noréade.

Pour l'Assainissement Non Collectif (ANC), 26 000 logements (en zones ANC) sont concernés par le SPANC de Noréade qui assure le reversement des subventions de l'AEAP pour la réhabilitation des installations. Chaque conseiller suit une formation obligatoire de 4 jours organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.



SOMMAIRE

1 - PRESENTATION GENERALE

2 - LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- Indicateurs descriptifs du Service Public de distribution d'Eau Potable
- Indicateurs de Performance du Service Public de distribution d'Eau Potable
- La commune et son Unité de Distribution

3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Indicateurs descriptifs du Service Public d'Assainissement Collectif
- Indicateurs de Performance du Service Public d'Assainissement Collectif
- La commune et son Agglomération d'Assainissement Collectif

4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Indicateurs descriptifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Indicateurs de performance du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- La commune et le Service Public d'Assainissement Non Collectif

5 - INDICATEURS FINANCIERS

- Tarifs de l'eau et de l'assainissement
- Taxes et redevances perçues par d'autres organismes
- Tarifs de l'Assainissement Non Collectif
- Participation de la Commune

ANNEXES

1 - PRESENTATION GENERALE

En **Décembre 1989** et en **Janvier 1990** la commune de **NOYELLES-SUR-ESCAUT** a fait le choix de rejoindre respectivement le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord (S.I.D.E.N) pour assurer à ses habitants leur approvisionnement en eau potable et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N) pour assurer le service public d'assainissement collectif des eaux usées, la collecte, le transport et le traitement des eaux pluviales et la gestion de l'assainissement non collectif.

Au 31 décembre 2011, **686** communes des Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme dont 5 nouvelles ont fait le choix d'adhérer au SIDEN-SIAN soit directement, soit par le biais d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ce qui fait du SIDEN-SIAN un syndicat mixte doté des compétences à la carte suivante : la distribution d'Eau Potable, la distribution d'Eaux Industrielles, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et l'assainissement pluvial.

Parmi ces communes ou syndicats qui ont confié la gestion de leur réseau au SIDEN-SIAN, **664** sont exploités en régie. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.1412-1 et L.2221-4), le SIDEN-SIAN, pour l'exploitation de ses services à caractère industriel et commercial, a créé une régie dénommée « Noréade » dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Régie dont la direction et les services généraux sont situés à WASQUEHAL, est dotée de 7 Centres d'Exploitation, à savoir : AVESNELLES, BEAUVOIS EN CAMBRESIS, CASSEL, LA GORGUE, LE QUESNOY, PECQUENCOURT NORD ET SUD couvrant chacun une partie du périmètre d'intervention du Syndicat.

A travers toutes les transformations statutaires opérées depuis 2000, le SIDEN-SIAN a entendu adapter ses structures juridiques afin de poursuivre les missions pour lesquelles il a été conçu dès sa création en permettant aux communes, quelle que soit leur taille, de disposer de capacités techniques et financières nécessaires au développement et au maintien d'un service public de l'assainissement et de la distribution d'eau potable au plus juste prix.

Le SIDEN-SIAN a doté ses structures de ressources humaines et matérielles lui permettant d'exercer ses compétences tout en demeurant indéfectiblement attaché à une gestion aussi directe que publique, soumise aux contrôles du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes, respectueuse des règles de la Comptabilité Publique et du Code des Marchés Publics.

Ainsi, les communes et les abonnés qui s'y trouvent, particuliers ou professionnels, ont la garantie de la préservation d'un dispositif optimal d'assainissement et de fourniture d'eau potable.

2 - LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
D101	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année (recensement 2008)	707 599	740 461	752 519	757 170
D102	Prix TTC du service public de distribution d'eau potable au m^3 (y compris préservation de la nappe et lutte contre la pollution) pour 120 m^3 au 1er janvier de l'année suivante	1,925 €	1,965 €	2,007 €	2,040 €
D151	Délai maximal d'ouverture des branchements existants pour les nouveaux abonnés	8 jours	8 jours	8 jours	8 jours

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Continuité du service ou Qualité du service à l'usager

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
P101-1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour ce qui concerne la microbiologie *Prélèvements réalisés par l'ARS par rapport aux limites de qualité pour la microbiologie*	99,60 %	98,99 %*	99,84 %*	99,28 %
P102-1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques *Prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS par rapport aux limites pour les paramètres physico-chimiques*	99,56 %	98,50 %*	98,22 %*	98,96 %
P151-1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées *Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance*	2,94 /1000 Abonnés	3,49 /1000 Abonnés	3,64 /1000 Abonnés	3,33 /1000 Abonnés
P152-1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés *Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle*	99 %	97 %	93 %	94 %
P154-0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente *Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1*	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,0 %
P155-1	Taux de réclamations *Nombre de réclamations relatives au service et liées au règlement*	0,1/1000 Abonnés	0,3/1000 Abonnés	0,2/1000 Abonnés	3,8/1000 Abonnés
P109-0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité *Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé*	0,000741 € /m3	0,000761 € /m3	0,000751 € /m3	0,000750 1 € /m3

** l'ARS Nord-Pas-de-Calais, à ce jour, n'a pas fourni les éléments correspondants*

Gestion financière et patrimoniale

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
P103 -2	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** *De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau*	72,96	73,81	74,30	74,92
P107 -2	**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable** *Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte*	0,38 %	0,32 %	0,30 %	0,30 %
P153 -2	**Durée d'extinction de la dette de la collectivité** *Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service*	2 ans	1 an	1 an	1 an

Environnementale

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
P104 -3	**Rendement du réseau de distribution** *Ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable*	77,58 %	76,98 %	78,51 %	77,12 %
P105 -3	**Indice linéaire des volumes non comptés** *Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte*	3,094 m^3 /km/jour	3,326 m^3 /km/jour	3,123 m^3 /km/jour	2,925 m^3 /km/jour
P106 -3	**Indice linéaire de pertes en réseau** *Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte*	2,977 m^3 /km/jour	3,162 m^3 /km/jour	2,943 m^3 /km /jour	2,775 m^3 /km/jour
P108 -3	**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** *Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée*	72,25	65,39	62,86	63,04

LA COMMUNE ET SON UNITE DE DISTRIBUTION

Les ressources

La commune de **Noyelles-sur-Escaut** fait partie de **l'unité de distribution de Proville,** laquelle comprend également la commune de Proville.

Cette unité de distribution est alimentée principalement par le champ captant de Proville. Il comprend le forage de Proville au lieu dit « La Marlière ».

La régie achète un complément d'eau en gros aux communes voisines. Elle alimente également une partie de la zone d'activité de Cambrai.

Les volumes prélevés en 2011 sur le forage F1 de Proville est de **259 820** m^3.

Ces champs captant ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en vue d'établir leurs périmètres de protection. Le périmètre de protection immédiate, qui englobe le terrain clôturé autour de l'ouvrage, appartenant au Syndicat. Le périmètre de protection rapprochée, où les constructions d'ouvrages ou activités sont soumises à autorisation ou interdites pour certaines et le périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel les installations et activités peuvent être réglementées.

L'année 2011 est marquée par une pluviométrie très inférieure à la normale : après quelques crues en janvier, localisées dans l'Avesnois, les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes souterraines ne cesseront de baisser jusqu'en décembre. Dés le mois de mai, les niveaux de vigilance sont activés par des arrêtés préfectoraux, pour les bassins les plus sensibles : 11 mai et 14 juin pour le Nord, 11 mai pour le Pas de Calais, 20 mai et 24 Août pour l'Aisne. Ils induisent un renforcement des systèmes de surveillance des aquifères et des restrictions des usages de l'eau, variant selon les seuils (vigilance, alerte et crise). Les niveaux de nappes sont alors toutes inférieures aux normales saisonnières et atteignent les valeurs de décennales sèches. La pluie revient en fin d'année, provoquant des crues notamment dans les bassins versant de la Lys et de l'Aa. Les arrêtés préfectoraux réglementant provisoirement les usages de l'eau sont arrivés à échéance le 31 décembre 2011.

En fait, d'après Météo-France, l'année 2011 se révèle être à la fois, l'année la plus chaude que l'Hexagone ait connue depuis 1900, avec une température moyenne annuelle dépassant de 1,5°C la normale (moyenne de référence des années 1971-2000) et l'année la plus sèche depuis 1959.

Plusieurs événements météorologiques remarquables ont ainsi jalonné cette année 2011 : un printemps exceptionnellement chaud et sec, un mois de juillet remarquablement frais et pluvieux, un épisode de chaleur remarquable fin septembre début octobre et une importante tempête hivernale à la mi-décembre.

Le stockage

La citerne de **Proville** (500 m^3) permet d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites ou les forages. Elle autorise également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF. Elle fait l'objet d'un nettoyage annuel, conformément au décret 95-363 du 5 avril 1995 faisant obligation au distributeur d'eau potable de nettoyer au moins une fois par an tous les réservoirs et citernes d'eau potable.

Le réseau de distribution d'eau potable

Le réseau de la commune est constitué d'environ **7** Km de conduites en fonte, fibre-ciment et polychlorure de Vinyle (P.V.C.) et équipé de **11** bouches et poteaux d'incendie.

Les équipes techniques du centre d'exploitation ont effectué **3** interventions sur le réseau, **6** opérations sur les branchements et **2** branchements neufs.

Il existe **357** branchements (1 branchement « plomb »), dont **6** d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention et **1** compteur a été remplacé dans le cadre d'échange systématique.

La consommation dans la commune

Le recensement de la population de la ville de 2008 est de **777** habitants.

Au 31 décembre 2011, les abonnés facturés au nombre de **329** ont consommé **29 199** m^3

Le rendement et la qualité de l'eau dans l'unité de distribution

Le rendement de l'unité de distribution est de **66 %.**

Le taux de conformité en microbiologie est de **99,61%** et physico-chimique de **99,44%.**

L'étude de zonage d'assainissement de la commune de **Noyelles-sur-Escaut** a été soumise à l'Enquête d'Utilité Publique et approuvée le 3 octobre 2011. Les secteurs urbanisés et urbanisables ont été répartis en deux zones, la zone d'assainissement collectif, où l'on développera, compte tenu d'un habitat très concentré, d'une topographie qui privilège une collecte gravitaire et de l'existence d'un exutoire naturel suffisant, raccordé à une station d'épuration, soit 329 logements et la zone d'assainissement non collectif, comprenant tous les secteurs excentrés (soit 5 habitations) de la commune non concernés par l'assainissement collectif. Un assainissement collectif de ces logements augmenterait sensiblement le coût des travaux. Le traitement des eaux usées s'effectuera en terrain privé, sur des installations d'assainissement autonomes.

3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
D201	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	462 822	481 865	497 479	504 065
D202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	26	35	31	37
D203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration en tonnes	5 794 t	7 635 t	4 678 t	10 129 t
D204	Prix TTC du service d'assainissement au m^3 (part fixe, part proportionnelle et modernisation des réseaux) pour 120 m^3 au 1er janvier de l'année suivante	2,339 €	2,392 €	2,444 €	2,535 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Continuité du service ou Qualité du service à l'usager

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
P201 -1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées *Quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif*	82 %	83 %	78 %	83 %
P251 -1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers *Nombre d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public*	0,02/ 1000 hab.	0,03/ 1000 hab.	0,02/ 1000 hab.	0,02/ 1000 hab.
P257 -0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente *Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1*	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
P258 -1	Taux de réclamations *Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service*	0,00 /1000 Abonnés	0,00 /1000 Abonnés	0,81 /1000 Abonnés	3,76 /1000 Abonnés
P207 -0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité *Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé*	0,00191 € /m^3	0,00244 € /m^3	0,00201 € /m^3	0,00204 € /m^3

Gestion financière et patrimoniale

	INDICATEUR	2008	2009	2010	2011
P202 -2	**Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** *De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau*	42,23	43,45	44,35	44,90
P252 -2	**Nombre de Points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** *Nombre de "points noirs" (point sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an, quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.). Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public*	5,5 / 100 km	4,4 / 100 km	9 / 100 km	1,3 / 100 km
P253 -2	**Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** *Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte*	0,21 %	0,24 %	0,22 %	0,25 %
P256 -2	**Durée d'extinction de la dette de la collectivité** *Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service*	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans

Environnementale

	INDICATEUR	2008	2009	2010	2011
P203 -3	**Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT (> 2 000 EH)** *Indice de 0 à 100 attribué selon les déversements ou non au milieu naturel (juillet 2011)*	-	-	-	-
P204 -3	**Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT (> 2 000 EH)** *Indice de 0 à 100 attribué selon la conformité des équipements par rapport aux besoins d'épuration (juillet 2011)*	-	-	-	-
P205 -3	**Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application des articles L.2224-8 et R.2224-10 à R.2224-16 du CGCT (> 2 000 EH)** *Indice de 0 à 100 attribué selon la charge de pollution organique traitée (juillet 2011)*	-	-	-	-
P206 -3	**Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation** *Pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation. Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur*	100 %	100 %	100 %	100 %
P254 -3	**Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** *Pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance conformes à la réglementation*	95,09 %	96,74 %	95,12 %	*%
P255 -3	**Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** *Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées*	5 / 120	27 / 120	46 / 120	49 / 120

** en attente d'information de la Police de l'Eau*

LA COMMUNE ET SON AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Préfet définit par arrêté préfectoral du 22 avril 1997 l'agglomération d'assainissement collectif de Marcoing. Elle comprend toutes ou partie des communes de Marcoing et Noyelles-sur-Escaut, sa capacité de traitement est de 4 000 E.H. et le traitement des effluents est effectué à la station d'épuration de Marcoing.

Capacité d'épuration des ouvrages

Une demande de modification de cet arrêté sera adressé en préfecture en vue d'augmenter la capacité de traitement de 4 667 E.H., mise en service en 1975, a été conçue pour traiter les effluents de l'agglomération d'assainissement collectif de Marcoing.

La filière de traitement est de type biologique « aération-boues activées » : panier de dégrillage, dessableur statique, bassins d'aération et de stabilisation à bulles. La filière « boues » est composée d'un silo concentrateur.

Le Réseau de Collecte

Le réseau de collecte de type mixte (unitaire et séparatif) est constitué d'environ **9 Km** de conduites en béton, fonte, fibre-ciment et polychlorure de Vinyle (P.V.C.) et comporte **121** ouvrages à décantation (bouches d'égout ou grilles) faisant l'objet d'un entretien semestriel et **159** regards de visite. Une chambre à sable et à cailloux. Les **6** déversoirs d'orage sont des ouvrages essentiellement destinés à évacuer dans un milieu naturel proche une partie du débit d'effluent unitaire grossi par les eaux de pluie résultant d'un orage ou de grosses averses. Les **4** stations de refoulement installées au point bas de la commune, permettent le relèvement des eaux usées et leur acheminement vers la station d'épuration de «l'agglomération assainissement». Le curage de ces postes est assuré en moyenne trimestriellement.

Le taux d'avancement de la desserte en réseau se situe dans une fourchette de **100 %** (calcul sur le linéaire). Le taux de raccordement des riverains desservis ne pourra être connu qu'après enquête dans chaque habitation et vérification de son bon raccordement sur la ou les boîtes de branchement mises à leur disposition. Ces opérations sont en cours.

Volume assujetti

Au 31 décembre 2011, les abonnés facturés sont au nombre de **318** et la consommation facturée est de **27 218 m^3**.

4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
D301 -0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	65 048	56 520	61 242	65 080
D302 -0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	61,20	81,20	81,80	82,80

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Environnementale

INDICATEUR		2008	2009	2010	2011
P301 -3	**Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** *Ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées*	% *	% *	% *	% *

**ne peut être défini qu'après mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les installations*

LA COMMUNE ET LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a mis à la charge de la commune ou de leur groupement intercommunal auquel elle a transféré sa compétence, responsable du contrôle des équipements d'assainissement non collectif. Ce contrôle concerne, la conception des ouvrages, leur réalisation et leur fonctionnement.

De façon facultative, la Collectivité peut également proposer un service d'entretien des ouvrages, aux usagers de l'assainissement non collectif.

Cinq habitations sont concernées par l'assainissement non collectif.

5 - INDICATEURS FINANCIERS

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil d'Administration de Noréade la régie du SIDEN-SIAN a décidé lors de sa séance du 13 décembre 2011 d'une augmentation moyenne des tarifs de 2 %.

Au 1er janvier 2012, l'abonnement d'un compteur de 15mm est de **16,74 €** hors taxe, la part « Eau » consommation (proportionnelle) est de **1,227 €** hors taxe par m^3 consommé et la partie fixe semestrielle de l'assainissement est de **31,56 €** hors taxe, la part proportionnelle est de **1,603 €** hors taxe par m^3 consommé.

Les évolutions respectives des parts « Eau » et « Assainissement » d'une facture, sur la base d'une consommation forfaitaire de 120 m^3/an, sont de **1.96 %** et **1.96 %** entre les années 2011 et 2012.

TAXES ET REDEVANCES PERÇUES PAR D'AUTRES ORGANISMES

Au 1er janvier 2012, le taux de TVA sur les prestations de services assainissement collectif passent de 5,5% à 7%. Le taux sur la fourniture d'eau reste inchangé à 5,5%.

Les redevances « Préservation de la ressource en eau », « Lutte contre la pollution domestique » et « Modernisation des réseaux de collecte », perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau sont respectivement de **0,078 €**, **0,350 €** et **0,240 €** hors taxe par m^3 consommé.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil d'Administration de Noréade la régie du SIDEN-SIAN a décidé lors de sa séance du 13 décembre 2011 de ne pas augmenter les tarifs relatifs à l'assainissement non collectif. Le SPANC de Noréade la régie du SIDEN-SIAN exercera ses missions réglementaires en appliquant au 1er janvier 2012 les tarifs suivants :

Au 1er janvier 2012, le taux de TVA sur les prestations de services assainissement non collectif passent de 5,5% à 7%.

	Propriétaire	Occupant
- Contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier.....	**83,73 € HT**	
- Contrôle de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier.....	**83,73 € HT**	
- Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec une fréquence maximale entre deux contrôles de 4 ans.....		**70,00 € HT**

PARTICIPATION DE LA COMMUNE

La cotisation syndicale 2012 est de **14 265,72 €** toutes taxes comprises.

Dépenses d'Investissements de Noréade, la régie du SIDEN-SIAN en Eau Potable mandatées au cours de l'exercice

Unité de Distribution de Proville.

Libellé	Montant des Travaux
Déplacement, modification et rénovation de réseaux en coordination avec les travaux d'aménagement réalisés sur les voiries départementales sur l'ensemble du territoire de compétence.....	106 136,74
Déplacement, modification et rénovation de réseaux en coordination avec les travaux d'aménagement réalisés sur les voiries départementales sur l'ensemble du territoire de compétence.....	215 532,44
Etude et mise en conformité de la protection cathodique sur les conduites en acier existantes sur le territoire des centres d'exploitation.....	21 870,91
Mise à niveau de la chloration et de la désinfection sur l'ensemble des sites de production et de stockage.....	18 719,50
Programme de rénovation des peintures et étanchéité des réservoirs et des citernes	22 127,76
Programme de rénovation de l'hydraulique et des huisseries des réservoirs et citernes.....	7 466,00
Programme 2007 de rénovation des citernes et réservoirs de stockage : équipement hydraulique, peintures et étanchéité (1ère partie).....	47 503,26
Programme annuel 2009 de renouvellement des branchements en plomb dans les communes adhérentes qui en disposent de moins de 100 unités.....	321 072,08
Programme annuel de renouvellement des branchements en plomb pour atteindre l'objectif d'achèvement en 2013 sur les communes en disposant de moins de 100 unités (3ème année).....	533 265,01
Programme annuel de renouvellement des branchements en plomb pour atteindre l'objectif d'achèvement en 2013 sur les communes en disposant de moins de 100 unités	460 086,30
Réfection des peintures, châssis et étanchéité des réservoirs (Programme 2009).....	330 366,87
Renouvellement des d'antennes en polyéthylène dans différentes communes du Centre d'exploitation d'Avesnelles (Avesnes-sur-Helpe).....	27 728,77
Renouvellement des antennes en polyéthylène dans différentes communes (Nord).....	18 759,38
Travaux de protection postérieurs aux DUP pour les périmètres des captages.....	4 872,53
Valorisation des eaux d'exhaure des Carrières de l'Avesnois - Etude environnementale et de faisabilité technique et économique.....	14 830,00

Travaux envisagés en desserte d'Eau Potable par Noréade la régie du SIDEN-SIAN

Unité de Distribution de Proville.

Libellé	Montant des Travaux	Financement propre	Subventions
Déplacement, modification et rénovation de réseaux en coordination avec les travaux d'aménagement réalisés sur les voiries départementales sur l'ensemble du territoire de compétence.....	200 000	200 000	-
Déplacement, modification et rénovation de réseaux en coordination avec les travaux d'aménagement réalisés sur les voiries départementales sur l'ensemble du territoire de compétence.....	300 000	300 000	-
Programme annuel d'amélioration de la conformité des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable.....	100 000	100 000	-
Programme annuel de renouvellement des branchements en plomb pour atteindre l'objectif d'achèvement en 2013 sur les communes en disposant de moins de 100 unités (3ème année).....	1 000 000	1 000 000	-
Programme annuel de renouvellement des branchements en plomb pour atteindre l'objectif d'achèvement en 2013 sur les communes en disposant de moins de 100 unités (4ème année).....	1 000 000	1 000 000	-
Programme général des écarts.....	50 000	50 000	-
Programme pluriannuel de mise en conformité des périmètres de protection par rapport aux prescriptions des arrêtés d'autorisation (2ème année).....	200 000	200 000	-
Programme de réfection des réservoirs selon l'ordre de priorité du programme pluriannuel (Glageon, Aibes, Montay, Chavigny, Lestrem, Bavay et Marquion).....	800 0000	800 000	-
Rénovation de branchements en plomb dans les communes de LMCU en liaison avec les travaux d'aménagement.....	150 000	150 000	-

ANNEXES

SCHEMA DE l'UNITE DE DISTRIBUTION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

CARTE DU ou DES CHAMPS CAPTANTS

CARTE DU RESEAU COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

SCHEMA DE l'AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

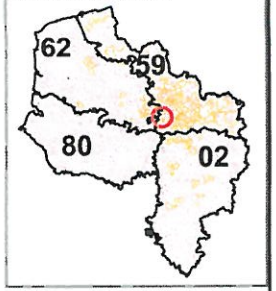
CARTE DU RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Unité de Distribution de Proville



Noréade

Plan de situation



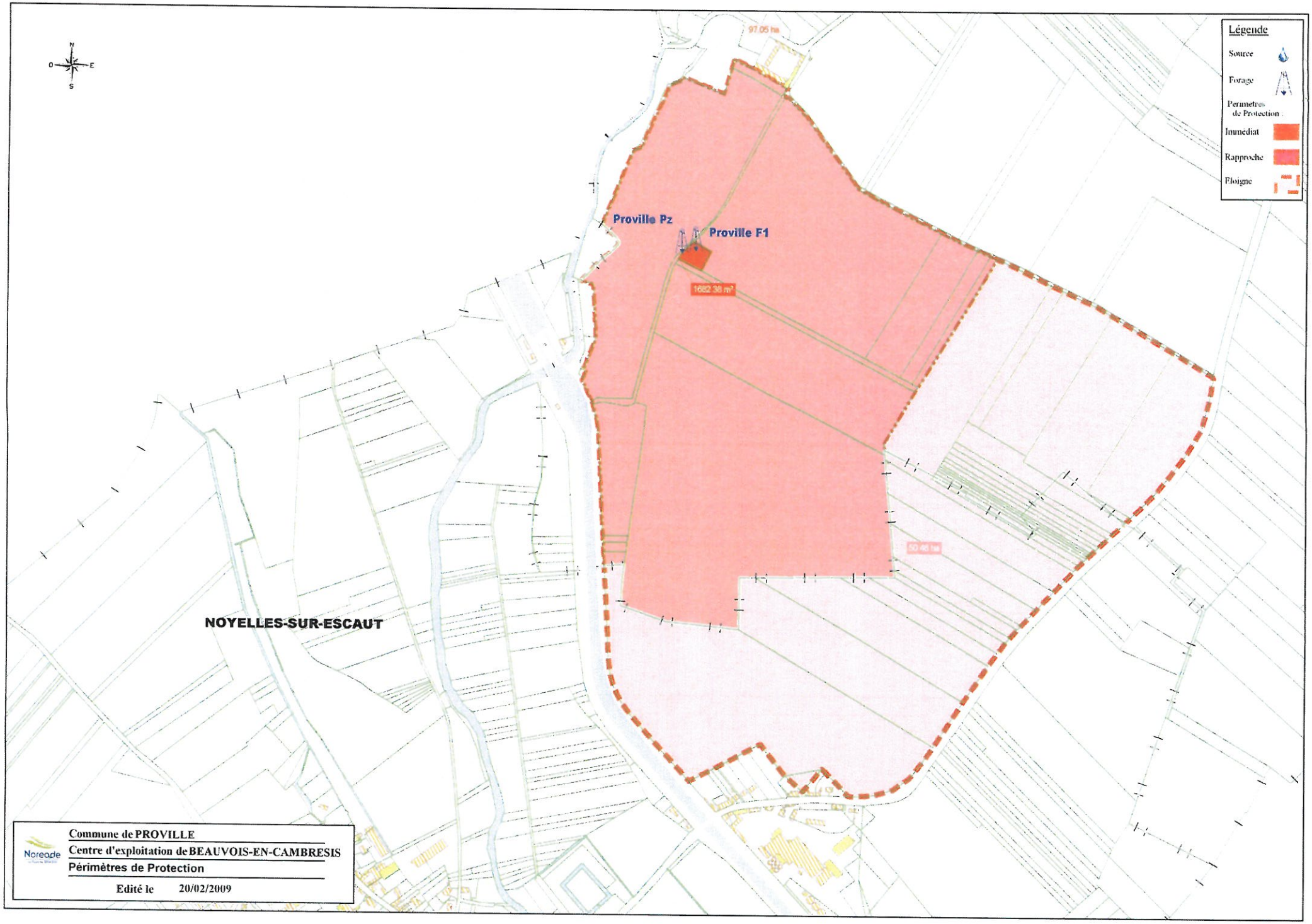
N
O
E
S

Légende

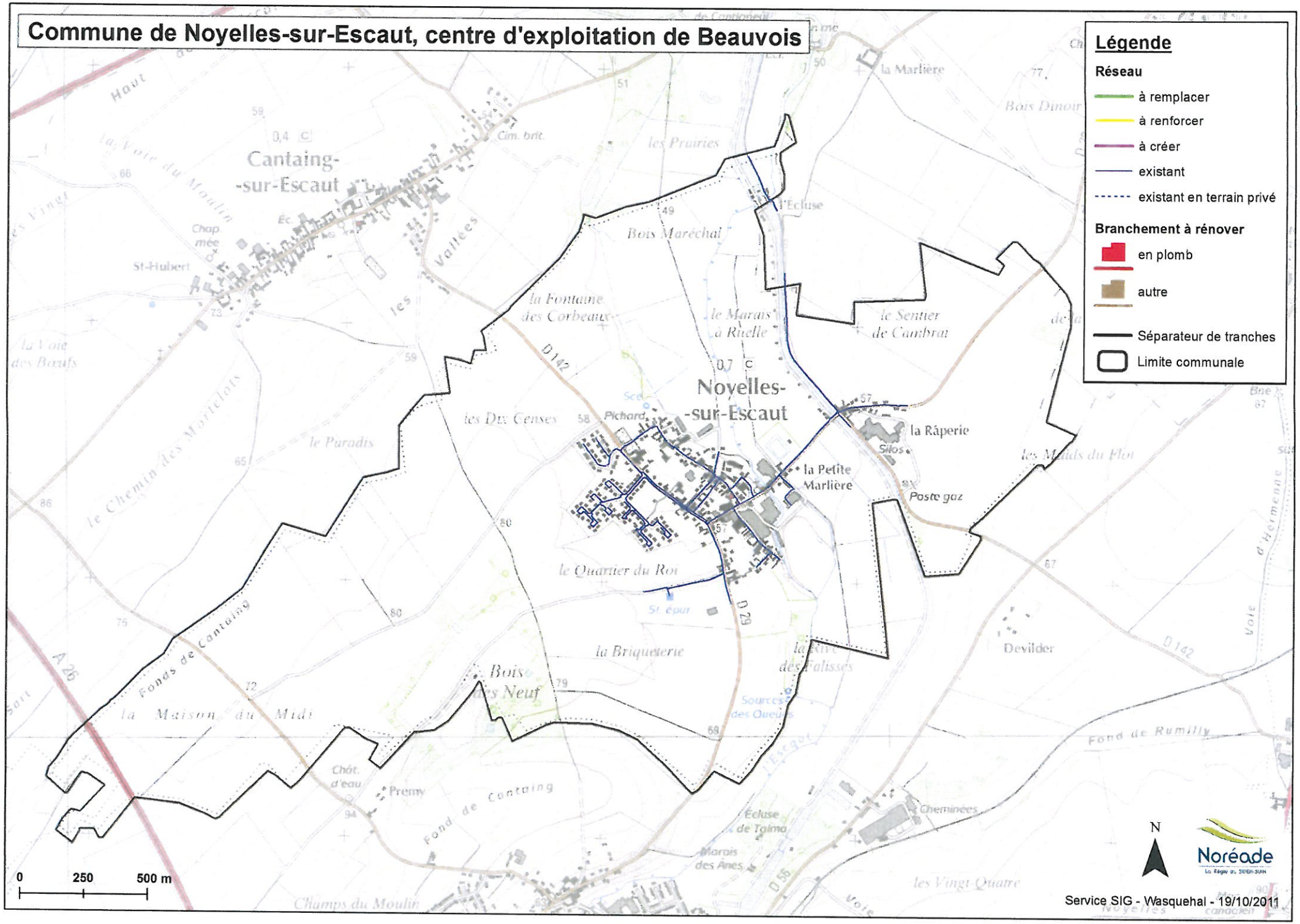
- UDI
- Commune
- Conduite :
 - *communale*
 - *Intercommunale*
- Vanne fermée
- Station de reprise
- Forage
- Réservoir
- Citerne
- Transfert, Achat, ou vente d'eau
- Conduite non Noréade

21/09/2011

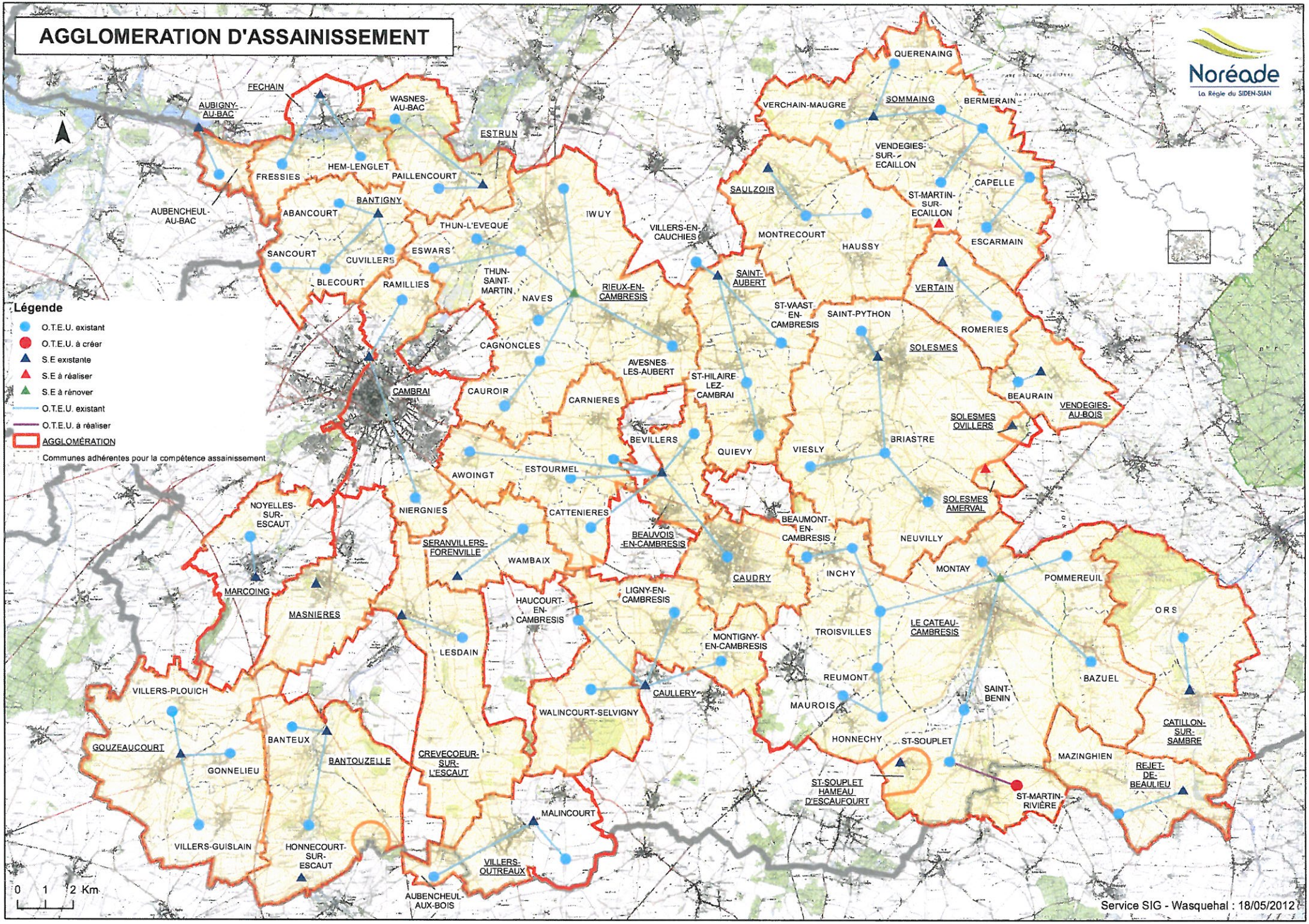
Service SIG-Siège Wasquehal


Légende
Source
Forage
Perimetres de Protection
Immediat
Rapproche
Eloigne
Proville Pz
Proville F1
1682.38 m²
97.05 ha
50.46 ha
NOYELLES-SUR-ESCAUT
Noreade
Commune de PROVILLE
Centre d'exploitation de BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
Périmètres de Protection
Edité le 20/02/2009

Commune de Noyelles-sur-Escaut, centre d'exploitation de Beauvois



AGGLOMERATION D'ASSAINISSEMENT



Carte de repérage de la commune de **NOYELLES-SUR-ESCAUT**

Centre d'exploitation de BEAUVOIS-EN CAMBRESIS



Légende

Extension de la collecte
- Réseaux
- Refoulement
- SR (station de refoulement)
- STEP (station d'épuration)
- Bassin de stockage

Renouvellement
- Réseaux
- Refoulement
- SR (station de refoulement)
- STEP (station d'épuration)
- Bassin de stockage

Existant
- Réseaux
- Refoulement
- STEP (station d'épuration)

Zone assainissement collectif

Séparateur de marche

Edité le 28/09/2011